



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion le 31 octobre à 10 h

Le CIMM dénonce le projet de loi sur l'abolition des commissions scolaires

Un affront à la démocratie scolaire

(Montréal, le 31 octobre 2019) – Le Comité intersyndical du Montréal métropolitain (CIMM) dénonce les dérives du projet de loi 40 sur l'abolition des commissions scolaires, principalement en ce qui a trait à la démocratie scolaire.

Rappelons qu'en 2014, le gouvernement Couillard a tenté de procéder à l'abolition des commissions scolaires, puis à leur fusion, en raison du faible taux de participation aux élections. Aujourd'hui, le gouvernement Legault souhaite à son tour abolir ce palier démocratique, sans même avoir exploré des solutions pour favoriser la participation aux élections scolaires.

« Le remède proposé par le gouvernement n'en est pas un. Selon le projet de loi, les quelque 1146 membres des conseils d'établissement seront invités à élire les parents et les représentants de la communauté au conseil d'administration alors que les membres du personnel seront désignés par leurs pairs. En plus d'être antidémocratique, cela représente une proportion encore plus faible que le 4,8 % de taux de participation aux élections de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) en 2014. De plus, le processus d'élection et de désignation est hautement questionnable. Comment peut-on justifier ces deux modes de nomination, tout comme le fait que dorénavant, il y aura au Québec un système de gouvernance scolaire à deux vitesses : l'un, pour les francophones et l'autre, pour les anglophones. C'est totalement aberrant ! Est-ce que la démocratie sera mieux servie sous le nouveau régime de gouvernance annoncé par le gouvernement ? Au CIMM nous affirmons que non », dénonce Mme Dominique Daigneault, présidente du Conseil central du Montréal métropolitain — CSN.

D'autres enjeux qui suscitent l'inquiétude

« Il n'y a pas que la représentation démocratique qui inquiète le CIMM. Avec ce projet de loi, l'égalité des chances sera encore plus compromise. En effet, la réforme Roberge risque d'attiser encore plus la concurrence que se livrent les établissements pour attirer les élèves. On sait pourtant que cette dynamique est

défavorable aux élèves les moins nantis. Les faits sont clairs : la priorité doit être d'agir pour assurer la mixité scolaire et sociale au sein des établissements, et pas d'encourager leur compétition », ajoute M. Stéphane Soumis, représentant de la Coordination de Montréal de la CSQ.

L'école publique est déjà touchée par un phénomène d'exode vers le privé et le projet de loi pourrait même aggraver la situation. Par exemple, sur le territoire de la CSDM, on compte plus de 17 000 élèves, dont 30 % fréquentent déjà une école privée au secondaire. Du côté de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, cette proportion dépasse les 20 %. Pire encore, parmi les 97 écoles privées de la province, 49 sont dans la métropole. L'école commune et accessible que nous avons bâtie au fil des ans, cette école de proximité garantie par la Loi sur l'instruction publique est sérieusement menacée par ce projet de loi.

« Face à cette situation, comment éviter un clivage social et un désintéressement de l'école publique ? Où se retrouveront les élèves issus de familles à faible revenu qui ne peuvent supporter les coûts du privé ou des établissements à projets particuliers ? Et que dire des élèves en difficulté qui ne se qualifient pas pour ces écoles sélectives ? Quand on sait que bon nombre de classes au primaire sont déjà composées à presque 50 % d'élèves en difficulté et que cette proportion monte à presque 66 % au secondaire, il y a de quoi s'inquiéter ! Bref, le ministre Roberge devrait se pencher sur les enjeux les plus criants en éducation », conclut Jean-Philippe Viau du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal.

Le Comité intersyndical du Montréal métropolitain est composé de 9 organisations syndicales représentant plus de 400 000 travailleuses et travailleurs de la région de Montréal issus des secteurs privé et public. Fondé en 1972, le CIMM intervient sur des enjeux comme le transport en commun, l'accessibilité à l'éducation ou le développement durable.

- 30 -

Source : Comité intersyndical du Montréal métropolitain
Information : Yves Parenteau
514 910-3195
Sophie Seguin-Lamarche
514 608-7721